

Localtis.info, 30 mai 2013

Localtis.info

LE QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE
des collectivités territoriales et de leurs partenaires

ACCUEIL

ACTUALITÉ

AGENDA

APPELS À PROJETS

DOSSIERS

DOCUMENTS

EXPÉRIENCES

SITES ASSOCIÉS

Flux RSS

Imprimer

Ajouter aux favoris

Envoyer

Twitter

A Taille du texte

RECHERCHER

Rechercher...

ABONNEZ-VOUS !

Accédez gratuitement à tous les articles et services de Localtis

En savoir plus

NOS NEWSLETTERS

Pour recevoir nos lettres

L'hebdomadaire

Le quotidien

ACTUALITÉ

Voirie

Politique de stationnement : la réforme fait enfin surface

Décentralisation

Conférence territoriale de l'action publique : le "nouveau" des COT

Évacuation

Les formats ouverts ne seront pas une priorité pour le futur service public du numérique éducatif

Social

Surendette : le gouvernement

DOSSIERS

Article précédent

Sommaire

Article suivant

Marylise Lebranchu défend l'esprit de son projet et se dit prête à "discuter"

Décentralisation Publié le jeudi 30 mai 2013

"L'enjeu de ce projet de loi n'est pas, comme je l'ai lu, d'ouvrir un champ clos aux rivalités de nos associations d'élus. L'enjeu de ce texte n'est pas de permettre aux différents niveaux de collectivités de se disputer des compétences et d'étaler leur champ d'action aux dépens des autres : les compétences locales ne sont pas des trophées." Ce petit rappel des règles du jeu est signé Marylise Lebranchu. La ministre en charge de la décentralisation s'exprimait ce jeudi 30 mai au Sénat en ouverture des débats sur le projet de loi de modernisation de l'action publique, évoquant ainsi ce que d'autres ont pu dire en des termes plus directs. "Les lobbies des associations d'élus ont cherché la surenchère", estimait par exemple la veille le sénateur René Vandierendonck, rapporteur du texte. Ce prologue a naturellement été l'occasion pour la ministre de réexpliquer les objectifs et enjeux de la réforme. "Il ne s'agit pas de transférer de nouveaux équipements, de nouveaux personnels, toujours plus nombreux, mais bel et bien de repenser, redéfinir et simplifier l'intervention publique dans le sens de la lisibilité, de l'efficacité et de l'efficience", de "mettre en cohérence les missions de l'État avec les compétences des collectivités", a-t-elle résumé. L'occasion, aussi, de se placer du côté des élus locaux, par exemple en déclarant que ce texte permet de "rappeler avec force que les discours de défiance à l'égard des élus n'ont pas de sens et ne sont pas acceptables". Surtout, Marylise Lebranchu a confirmé que le gouvernement se motiverait à l'écoute du point de vue des sénateurs tel qu'il s'est exprimé en commission des lois. René Vandierendonck en le président de la commission, Jean-Pierre Sueur, l'ont d'ailleurs reconnu mercredi... et la lecture des amendements du gouvernement confirme que sur plusieurs points du texte, des compromis sont envisageables (voir ci-contre notre article du 29 mai). "Le gouvernement a fait le choix de la clarification. J'ai entendu vos doutes sur les moyens d'y parvenir et je souhaite en discuter avec vous", a ainsi déclaré la ministre.

TOUT LOCALTIS SUR

Pour voir l'article